



DÉCISION N°2025/P/DE/81/PAP

**Portant délégation de signature à Mesdames Patricia PAARI, Kathy CHANGUES,
Messieurs Temoana KENNES et Hiromanarii POLLOCK
du service du domaine du Port autonome de Papeete.**

--== *** ==--

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

- Vu la délibération n° 62-2 AT du 5 janvier 1962 modifiée portant création et organisation d'un établissement public territorial dénommé « Port autonome de Papeete » ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu la délibération n° 2001-5 APF du 11 janvier 2001 modifiée portant dispositions relatives au code des ports maritimes de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2336 CM du 16 novembre 2018 portant nomination de M. Jean-Paul LE CAILL en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu les nécessités de service ;

D É C I D E

Article 1er. - Délégation de signature est donnée à Madame Patricia PAARI (cheffe du service du domaine), Monsieur Temoana KENNES (assistant de gestion du domaine) et Madame Kathy CHANGUES (chargée de la gestion du domaine) à l'effet de signer :

- 1°) les autorisations d'occupation temporaire d'un emplacement au terminal de croisières internationales de Papeete (Formulaire F12.25.00) ;
- 2°) les autorisations d'occupation temporaire d'un guichet situé au rez-de-chaussée de la gare maritime de Uturoa, sise à Raiatea (Formulaire F12.25.01) ;
- 3°) les autorisations d'occuper un emplacement sur la place Vaiete à des fins d'affichage publicitaire (banderole, affiche, kakémono...) aux emplacements définis à l'annexe 1 de la présente décision (Formulaire F12.25.02).

Article 2. - Délégation de signature est donnée à Madame Patricia PAARI (cheffe du service du domaine), Monsieur Hiromanarii POLLOCK (chargé de l'exploitation du domaine), Monsieur Temoana KENNES (assistant de gestion du domaine) à l'effet de signer les autorisations relatives à l'entreposage, au dépôtage et à l'empotage de conteneurs, de colis et de matériels divers, à des emplacements situés en dehors du terminal de commerce international de Motu Uta (Formulaire F12.40).

Article 3.- La décision n° 2025/P/DE/67/PAP portant délégation de signature à Mesdames Patricia PAARI, Kathy CHANGUES et Monsieur Temoana KENNES du service du domaine du Port autonome de Papeete du 22 avril 2025 est abrogée.

Article 4.- Les agents du service du domaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision, qui sera publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 14 mai 2025

Spécimens de signature

Le Directeur général
du Port autonome de Papeete,

Patricia PAARI

Jean-Paul LE CAILL

Temoana KENNES

Kathy CHANGUES

Hiromanarii POLLOCK